



Communauté de Communes Loire et Semène
1 Place de l'Abbaye

43 140 LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE

A afficher dans les hébergements et les mairies
Article R2333-46 C.G.C.T.

TAXE DE SEJOUR INTERCOMMUNALE

Les tarifs applicables pour la taxe de séjour suivant la délibération du 18 Septembre 2018 et pour la taxe de séjour additionnelle votée par le Conseil Départemental de la Haute-Loire datant du 20 juin 2022 :

A partir du 1^{er} janvier 2023, une taxe de séjour additionnelle sera appliquée pour promouvoir le développement de l'économie touristique de la Haute-Loire. Elle représente 10% de la taxe de séjour.

TARIFS (par nuitée et par personne) :

Catégorie D'hébergement	Tarifs retenus	Taxe de séjour additionnelle
Hôtel non classé et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents (gîte, meublé, résidence de tourisme)	1,5% du coût de la nuitée par personne*	0.1% du coût de la nuitée par personne*
Hôtel 1 * et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents (gîte, meublé, résidence de tourisme, village de vacances catégorie confort)	0,50 €	0.05 €
Hôtel 2 * et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents (gîte, meublé, résidence de tourisme, village de vacances catégorie grand confort)	0,60 €	0.06 €
Hôtel 3 * et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents (gîte, meublé, résidence de tourisme)	0,80 €	0.08 €
Hôtel 4 et 5 * et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents (gîte, meublé, résidence de tourisme)	1,00 €	0.10 €
Chambres d'hôtes	0,60 €	0.06 €

*Ce taux s'applique au coût par personne H.T. par nuitée dans la limite du plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles : 2,30€

EXONERATIONS :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de Communes
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire